



Africalia
CREATIVITY IS LIFE



PROJET EUROPEEN D'APPUI AU SECTEUR DE LA CULTURE AU BURUNDI

APPEL A CANDIDATURES AUX ENTREPRENEURS CULTURELS ET CREATIFS (ICC) VOULANT DEMARRER LEURS ENTREPRISES « START-UP »

Public cible : Acteurs du domaine des industries culturelles et créatives

Provinces : Bujumbura Mairie, Gitega, Ngozi

Nombre de places disponibles : 20 entrepreneurs

Date limite de soumission : **28/02/2022**

A la clé : Un accompagnement technique et financier pour lancer l'entreprise

Durée de l'accompagnement : 15 mois à partir du mois d'avril 2022.

CONTEXTE ET OBJECTIF

Le **Projet Européen d'Appui au Secteur de la Culture au Burundi PASACC-BU** vise le renforcement des acteurs du secteur culturel et leurs actions. Cet appui aura un impact quantitatif et qualitatif sur (i) le secteur culturel, (ii) les organisations de la société civile, (iii) le développement économique et social, la création d'emplois et (iv) l'accès et sensibilisation de la population burundaise aux produits et créations culturels.

Financé par l'Union européenne avec un co-financement d'Africalia, le projet prévoit un axe **entrepreneuriat**. Celui-ci sera mis en œuvre par Adisco, association sans but lucratif de droit burundais, active depuis 2006, au travers de la Maison De l'Entrepreneur, MDE.

La MDE a pour responsabilité d'accompagner les opérateurs à démarrer des entreprises dans l'industrie culturelle et créative (start-up) et permettre à ceux qui se sont déjà lancés, à mettre à l'échelle leurs entreprises (scale up) dans le but ultime de créer plus d'emplois dans le pays et générer de la richesse.

C'est ainsi que la MDE lance un appel à candidatures pour sélectionner **20** candidats entrepreneurs et débutants dans le domaine des ICC, pour les appuyer à démarrer leurs entreprises.

DEFINITION DE CONCEPT : INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES

Les industries culturelles et créatives sont entendues comme les industries dont les secteurs d'activité ont pour objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial.

Filières culturelles et / ou créative suivant la classification de l'UNESCO :

Arts de la scène et festivités : Spectacles, festivals et musique ;

Design et services créatifs : Mode, décoration d'intérieur, architecture ;

Arts visuels : photographie ;

Artisanat : Peinture, sculpture, art culinaire, artisanat d'art ;

Audiovisuels : Films et jeux vidéo ;

Livre : Livres, publications périodiques physiques et numériques, bibliothèques, édition ;

Patrimoine Culturel et naturel : tourisme et paysages culturels

Ainsi, un entrepreneur culturel et créatif n'est forcément pas un artiste ou un créateur, mais tout individu qui crée des richesses et des emplois tout le long de la chaîne de valeur des filières suscitées.

DEFINITION DU CONCEPT STARTUP DANS LE CADRE DE CET APPEL

Dans le cadre du présent appel à projet, on considère comme étant une entreprise start-up :

- Une future entreprise n'ayant pas encore démarré ses ventes : le porteur a donc une idée ou un prototype qui attend être déployé sur le marché ;
- Une entreprise débutante : Il s'agit d'une jeune entreprise dont **les premières ventes** ont été réalisées entre novembre 2020 et nos jours.

OFFRE DU PROGRAMME

Les candidats entrepreneurs qui seront retenus bénéficieront d'un accompagnement technique, managérial et financier pour démarrer leurs entreprises, créer plus de richesse et plus d'emplois. Aux entrepreneurs sélectionnés, la MDE et Africalia offriront des formations, des séances de coaching business et mentorat créatif, un réseau de partenaires et des appuis financiers pour développer leurs entreprises.

Des professionnels nationaux et internationaux seront mis à contribution pour cet accompagnement d'une durée de 15 mois à partir d'avril 2022.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Est éligible :

- Toute personne ayant un projet innovant liée aux ICC, résidant à Bujumbura, Ngozi ou Gitega, et dont le projet vise la création, la production, la diffusion ou encore la commercialisation des produits et/ou services spécifiques aux industries culturelles et créatives ;
- Toute entreprise débutante dans les ICC (voir définition du concept Start-up) enregistrée ou non à l'ADB : "Agence de Développement du Burundi" (ex API : Agence burundaise de Promotion des Investissements) ;
- Toute coopérative débutante, opérant dans le domaine des industries culturelles et créatives, enregistrée ou non à l'ANACOOB : "Agence Nationale de Promotion et de Régulation des Sociétés Coopératives au Burundi" ;
- Des projets agissant sur l'un des stades de la chaîne de valeurs (**création, production, diffusion**) quelle que soit la filière artistique et culturelle ;
- Les projets avec un potentiel de création d'emplois ;
- Les projets avec un potentiel de création de richesses ;
- Tout entrepreneur débutant dans le secteur des ICC, sachant lire et écrire et capable de s'exprimer en français.

Sont non éligibles

- Les associations à but non lucratif ;
- Les projets ne présentant aucune activité dans les ICC ;
- Les organismes publics ou parapublics ;
- Les entreprises et individus ayant commencé la commercialisation de leurs produits/services ICC avant Novembre 2020.

Les types de projets suivants ne seront pas éligibles pour financement :

- Les événements à caractère religieux ou politique ;
- Les projets ponctuels préexistants non rentables (par exemple festivals) ;
- Les coûts de fonctionnement de l'entreprise autres que ceux liés au projet ;
- Les dettes et obligations ;
- Les projets consistant principalement à couvrir des dépenses d'investissement en termes d'infrastructure, de terrains, d'équipement ;
- Les projets uniquement destinés à promouvoir la visibilité du chef de projet ;
- Les projets porteurs dans leur développement et fonctionnement de risques environnementaux et sociaux importants et/ou modérés.
-

DOSSIER DE CANDIDATURE

- **Le formulaire de candidature dument complété trouvable sur le lien :**
<https://pasaccburundi.org/wp-content/uploads/2022/02/Pasacc-MDE-Start-Up-Fiche-de-Candidatures-VF.docx>
- La carte d'identité du Représentant de l'entreprise ou du porteur de projet ;
- L'attestation d'enregistrement auprès de l'ADB : "Agence de Développement du Burundi" (ex API : Agence burundaise de Promotion des Investissements) (pour les entreprises qui sont enregistrées) ;
- L'attestation d'enregistrement auprès de l'ANACOOOP : "Agence Nationale de Promotion et de Régulation des Sociétés Coopératives au Burundi » (pour les Coopératives qui sont enregistrées) ;
- Si le projet a été élaboré par plusieurs personnes, une preuve de l'accord des associés à participer dans cet appel à projet. Cette preuve doit confirmer l'absence d'un conflit d'intérêt entre les associés. Elle peut prendre la forme d'une déclaration sur honneur avec signature de toutes les parties prenantes ;
- Extrait bancaire si applicable.
- Engagement signé à se montrer disponible pour tout le processus de formation et d'accompagnement selon la disponibilité des coaches, mentors et formateurs ;

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les formulaires de candidature sont à compléter dans un **fichier Word** et envoyer **uniquement en ligne via l'adresse électronique : info@pasaccburundi.org** au plus tard le **28 février 2022 à 23h59**, heure de Bujumbura.

Les candidatures rentrées après ce délai ne seront pas prises en considération.

EVALUATION ET SELECTION DES DOSSIERS

L'évaluation et la sélection bénéficiaires se fera uniquement sur la base des dossiers déposés et se fera en 4 étapes :

- Une analyse du dossier pour vérifier la présence et la véracité de tous les documents déposés ;
- Un entretien individuel avec chaque candidat ayant soumis son dossier ;
- Une analyse de fond pour coter la qualité du projet soumis par un jury international ;



Africalia
CREATIVITY IS LIFE



- La sélection des 20 entrepreneurs qui bénéficieront de l'accompagnement.

L'annonce des entrepreneurs sélectionnés aura lieu au courant du mois de Mars 2022.

LES CRITERES DE SELECTION

- Conformité aux critères ;
- Caractère innovateur du projet proposé ;
- Adéquation porteur-projet ;
- Potentiel de création d'emplois et de richesses du projet.

CONTACTS

Toute question relative à cet appel à candidatures doit être envoyée uniquement à l'adresse électronique suivante jusqu'au **15 février 2022** : info@pasaccburundi.org